



**Conférence des Présidents des commissions
des Affaires sociales et de la Santé publique
Bruxelles, 7-8 décembre 2010**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Lieu de la Conférence

Palais de la Nation
Place de la Nation 2, 1008 Bruxelles

2) Secrétariat de la Conférence

Pour tout renseignement concernant cette Conférence, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : eucomsoc@lachambre.be ou eucomsoc@dekamer.be ou par téléphone : +32 2 549 91 98 (M. Sébastien Van Koekenbeek) ou +32 2 549 84 67 (Mme Myriam Boxus).
Site internet : <http://www.parlement-eu2010.be>

3) Hébergement

Les réservations d'hôtel sont à faire **exclusivement** en ligne sur le site internet
<http://secure-squatra.be>

Pour profiter des tarifs spéciaux, les réservations doivent être faites avant le 23 octobre 2010.
Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 3 jours avant l'arrivée.

Des chambres ont été réservées dans 3 hôtels :

- | | |
|--|---|
| ▪ Hôtel NH Grand-Place Arenberg (4 étoiles)
Rue d'Assaut 15
1000 Bruxelles | ▪ Hôtel Radisson Blu Royal (5 étoiles)
Rue du Fossé aux Loups 47
1000 Bruxelles |
| ▪ Hôtel Royal Windsor Grand-Place (5 étoiles)
Rue Duquesnoy 5
1000 Bruxelles | |

4) Inscription à la Conférence

Tous les participants, y compris le fonctionnaire qui accompagne le Président, sont priés de s'inscrire **avant le vendredi 26 novembre 2010**, en renvoyant le formulaire d'inscription par courrier électronique à eucomsoc@lachambre.be ou eucomsoc@dekamer.be.

5) **Arrivée et départ des délégations**

Les délégations ne seront pas accueillies à leur arrivée à Bruxelles et devront organiser elles-mêmes leur transfert depuis l'aéroport ou la gare jusqu'à l'hôtel choisi.

6) **Transferts**

Le déplacement en bus sera assuré pour tous les participants par le Parlement belge entre les hôtels et les lieux de réunion et de réception.

7) **Accréditations**

Tous les participants inscrits à la Conférence recevront un badge. Ce badge sera disponible à la Chambre des représentants (Péristyle, place de la Nation, 2) le mardi 7 décembre 2010 à partir de 11:30 et le mercredi 8 décembre 2010 à partir de 08:30.

8) **Interprétation**

La traduction sera assurée simultanément en français, néerlandais et anglais.

Trois cabines de traduction supplémentaires sont à disposition, suivant le principe du « premier arrivé, premier servi », pour les délégations italienne, espagnole et hongroise.

9) **Documentation**

La documentation sera actualisée régulièrement sur le site internet. Les participants recevront la dernière version des documents lors de leur accréditation. La documentation sera distribuée en anglais et en français.

10) **Espace Internet**

Il y aura une salle de réunion à la disposition des participants équipée avec ordinateurs, fax et téléphone. Tous les ordinateurs auront accès à internet et une connexion wifi sera également disponible (l'identification et le mot de passe vous seront donnés lors de l'accréditation).

11) **Espace sans fumée**

Il est interdit de fumer dans les bâtiments du Parlement fédéral.

12) **Banque et change**

L'euro est la devise en vigueur en Belgique.

Les hôtels de la Conférence disposent d'un service de change.

Un distributeur de billets est à votre disposition à la Chambre des représentants.